



Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

OBJET : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 avec l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO

**Séance du 13/03/2026
Délibération n°30**

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 7

- **Dont pour : 7**
- **Dont contre : 0**
- **Dont abstention : 0**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 07 mars 2026, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le vendredi 13 mars 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, AHMED COMBO Papa, ATTIBOU Zaïnati, ALLAOUI Mohamed, FARADJI Saindou, MDALLAH Anlamati

Absents

MOHAMED Zaïnaba, MADI OUSSINI Mohamadi, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI

MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni. CHANFI Bibi, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants relatifs aux communautés de communes ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses dispositions relatives aux subventions aux associations ;
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- La circulaire SARRAILH relative à l'organisation et au fonctionnement des Offices du Sport ;
- La délibération n° 46 du 14 décembre 2018 portant création de l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO sous forme associative ;
- Les statuts de l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO et son affiliation à la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport (F.N.O.M.S.) ;
- Les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest et ses compétences en matière de sport ;
- Le projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2026-2029 présenté ce jour ;

CONSIDÉRANT :

- Que l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO constitue une structure de réflexion, de concertation et de propositions, indépendante du pouvoir politique comme du pouvoir sportif, permettant de fédérer l'ensemble des acteurs de la vie sportive intercommunale ;
- Que l'Office du Sport a pour vocation de contribuer à l'élaboration de la politique sportive intercommunale, d'émettre des avis et propositions sur les équipements sportifs et la répartition des subventions aux associations, et de promouvoir la pratique sportive sur le territoire ;
- Que la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office du Sport s'inscrit dans une démarche partenariale structurée et transparente, garantissant la lisibilité et la pérennité de l'action sportive communautaire sur la période 2026-2029 ;
- Que la convention définit précisément les objectifs assignés à l'Office du Sport, les moyens financiers alloués par la 3CO, dont le montant annuel de la subvention de fonctionnement sera défini chaque année par délibération du Conseil Communautaire (180 000 € au titre de l'exercice 2026), les engagements respectifs des parties, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation ;
- Que cette convention respecte l'indépendance statutaire de l'Office du Sport conformément à l'esprit de la circulaire SARRAILH ;
- Que le Conseil Communautaire est compétent pour autoriser la signature de cette convention et voter les crédits correspondants ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité,

Décide

Article 1 – Approbation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Le Conseil Communautaire approuve la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2029 conclue entre la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) et l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO (OIS 3CO), telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 – Engagements financiers

Le Conseil Communautaire décide que le montant de la subvention annuelle de fonctionnement versée à l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO sera défini chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Au titre de l'exercice 2026, le montant de la subvention est fixé à 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros).

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50 % au premier trimestre de l'année civile ;
- Un acompte de 30 % au deuxième trimestre ;
- Le solde de 20 % sur présentation du rapport d'activité et des comptes de l'année écoulée, validés par l'Assemblée Générale de l'Office.

Article 3 – Autorisation de signature

Le Conseil Communautaire autorise le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2029 et tout document afférent.

Article 4 – Inscription budgétaire

Le Conseil Communautaire autorise l'inscription des crédits correspondants au budget communautaire de chacun des exercices concernés (2026 à 2029), au chapitre des subventions aux associations.

Article 5 – Transmission et exécution

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département de Mayotte conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 13/03/2026
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO


Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2026
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 976-200059871-20260313-36_2026-DE

Annexe : Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 avec l'Office Intercommunal du Sport de la 3CO